

**Conseil d'administration du CNFPT du 14/12/2016**  
**Débat sur la stratégie du 1%**  
**Intervention de Christophe COUDERC vice-Président (CGT)**

Monsieur le Président,  
Chères, Chers Collègues,  
Chères, Chers Camarades,

La CGT se félicite de la tenue de cet échange.

Le dossier de la cotisation ne peut être déconnecté des enjeux de la fonction publique et de la politique menée en la matière ces dernières années par les gouvernements successifs.

En affaiblissant le CNFPT, le gouvernement remet en cause le droit à la formation professionnelle des agents alors que les besoins sont importants, droit à la formation pourtant inscrit dans le statut de la fonction publique.

De plus, cette décision intervient au moment où, à en croire certains candidats à l'élection présidentielle, les fonctionnaires seraient les coupables de tous les maux du pays. Quel signe donne le Gouvernement !

À l'heure où s'achève la législature actuelle, c'est la colère, l'amertume, qui prévaut dans la tête de beaucoup de fonctionnaires. Comme l'attestent plusieurs enquêtes d'opinion, ces sentiments risquent de s'exprimer dans les urnes et pas d'une bonne façon. Cela pourrait profiter principalement à l'extrême-droite.

Que d'espoirs déçus, que d'occasions manquées, que de gâchis, durant ces dernières années ! Elles auraient pu être mises à profit pour valoriser la fonction publique, les agents qui la servent au quotidien et inscrire les premières pages de la fonction publique du 21<sup>ème</sup> siècle dont notre société a besoin.

Comme nous l'avons régulièrement indiqué ces dernières semaines, pour la CGT, un des premiers enjeux pour le conseil d'administration est de se mobiliser et adopter une stratégie pour la reconquête et la sanctuarisation du 1%. Nous partageons l'impérieuse nécessité de le rétablir sous peine de mettre en berne l'activité du CNFPT et donc la formation des agents territoriaux.

Comme vous le savez, les représentants des organisations syndicales sont dépossédés du pouvoir budgétaire depuis la loi Galland, en 1987. Cela n'empêchera pas la CGT de s'exprimer : en aucun cas elle ne s'associera à une politique de réduction des moyens, ni n'entrera dans une logique de restrictions budgétaires et d'austérité qui auraient pour conséquence de réduire en volume et en qualité la formation professionnelle des agents de la fonction publique territoriale.

Au passage, nous réaffirmons notre exigence du retour à un paritarisme de plein exercice, par ce que la cotisation au CNFPT constitue une part du salaire différé, socialisé et mutualisé.

La CGT considère qu'il faut poursuivre les actions et les mobilisations sur ce sujet comme sur d'autre, à l'exemple de nos collègues ATSEM aujourd'hui.

La contrainte budgétaire ne doit pas impacter les moyens pour chaque agent de progresser dans sa carrière ni l'emploi au CNFPT qui garantit, dans l'immédiat et à terme, la capacité d'action de l'établissement.

Les enjeux actuels appellent, selon nous, à concentrer les efforts de l'établissement sur la mission de service public de formation professionnelle des agents territoriaux et par conséquent :

- de préserver les conditions de formation des fonctionnaires territoriaux, en particulier les formations obligatoires d'intégration, de professionnalisation et de préparation aux concours et examens professionnels ;
- de donner la priorité aux formations « en inter collectivités ». Ce type de formation favorise l'inter professionnalisation et permet le développement d'une culture du service public, commune aux agents, déconnectée du lien de subordination employeur/employé.

Ces formations concernent notamment les agents des petites et moyennes collectivités pour lesquelles la cotisation obligatoire et mutualisée est le seul moyen de les financer.

A l'inverse, il faut réduire ou renchérir les formations « en intra » qui sont perçues comme un retour sur cotisation et les soumettre à des conditions dissuasives.

- de préserver l'importance des formations en présentiel ; le numérique ne pouvant être considéré que comme un complément et non comme une formation de substitution

- d'affirmer la position du CNFPT comme centre unique de formation de la fonction publique territoriale en se concentrant sur ses missions de formation professionnelle des agents et fonctionnaires territoriaux. Dans ce cadre, la prise en charge de la formation des apprentis introduite par la loi Déontologie ne doit pas être mise en œuvre. Il doit en être de même pour la préparation aux concours externes au titre de l'égalité des chances.

Enfin, en ce qui concerne les emplois aidés, l'offre de formation doit être rigoureusement assise sur le 0.5% de cotisation

- de revisiter la politique actuelle d'achat de formation qui tire le CNFPT vers un statut de collecteur de cotisation au détriment de sa vocation de centre unique de formation de la FPT ;

- de réévaluer, dix ans après la loi de 2007, la subvention versée aux CDG par le CNFPT au titre du transfert des concours : il s'agit d'adapter ce financement au nombre de concours réellement organisés.

Pour conclure, la CGT se veut force de proposition. Elle n'en reste pas à la seule défense du 1 % et revendique :

- 10 % au moins des heures travaillées consacrées à la formation professionnelle
- un droit opposable à la formation personnelle pour tout agent. Cela permettrait notamment de transformer les transitions professionnelles subies en mobilités choisies par le biais de formations déterminées par l'agent lui-même. Pour mémoire, actuellement 2/3 des formations sont à l'initiative de l'employeur
- une cotisation augmentée à 3 %. Cette dernière doit être consacrée en grande partie aux choix des agents pour le développement de leurs qualifications reconnues ainsi pour leur développement personnel.

Cette cotisation doit également s'inscrire dans la perspective d'un service public efficace et répondant aux toujours plus et mieux aux besoins de la population.

Voilà, Monsieur le Président, mesdames, messieurs les administrateurs, chères, Chers Camarades la contribution de la CGT que nous souhaitons verser au débat sur les conséquences de l'éventualité de plus en plus probable du maintien du 0,9%